

République Française
 Département Haute-Marne
 Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 février 2019

Référence
2019-06

Objet de la délibération
Adoption du budget primitif 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	19	23

Date de la convocation
05/02/2019

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2019 et le 11 février à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Jacky BOICHOT, Pierre BRIZION, Patrice CLOSS, Dominique COMBRAY, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stéphane EMERAUX, Jacky GILLET, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Christophe LIMAUX, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Nicolle PENSEE, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrick VIARD.

PROCURATIONS : Marie-France JOFFROY à Pierre BRIZION, Bernadette RETOURNARD à Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER à Bernard GUY et Jean-Marie WATREMETZ à Stéphane MARTINELLI

EXCUSES : Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Didier COGNON, Marie- Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, France JOFFROY, Marie-Claude LAVOCAT, Denis MAILLOT, Laurent MARRAS, Anne-Marie NEDELEC, Bernadette RETOURNARD, Françoise TRELAT VALLON, Mariette VOILLOT, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Adoption du budget primitif 2019

Conformément aux articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif, et à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal.

Ce budget concerne l'activité du Syndicat. Il est présenté par fonction et voté par chapitres.

SUR PROPOSITION du Président d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	430 057,30 €		430 057,30 €	
	Ch 11	126 460,00 €	2	45 378,95 €
	Ch 12	228 756,00 €	Ch 74	384 219,35 €
	Ch 65	15 000,00 €	777	459,00 €
	Ch 68	13 107,68 €		
	Ch 23	46 733,62 €		
INVESTISSEMENT	147 473,85 €		147 473,85 €	
	1	39 318,25 €	1068	39 318,25 €
	13	22 829,00 €	10222	657,00 €
	202	78 695,80 €	13	25 287,30 €
	205	1 630,80 €	21	46 733,62 €
	21	5 000,00 €	40	13 107,68 €
			20	22 370,00 €
TOTAL	577 531,15 €		577 531,15 €	

SUR PROPOSITION du Président ;

APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0)

1° D'approuver le Budget Primitif 2019, tant en dépenses qu'en recettes

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.

The image shows a circular official stamp of the 'Syndicat Mixte du Pays de Chaumont' with the text 'Le Président' in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.